



Communiqué de presse

Nos vies valent plus que leurs profits !

Le monde, notre pays, font face à une crise sanitaire terrible dans un contexte où les services de santé, comme l'ensemble des services publics, ont été affaiblis, voire privatisés, pour obéir à des règles budgétaires austéritaires. C'est le cas de la recherche, des hôpitaux, de l'énergie, des transports...

Dans un contexte où la production industrielle stratégique a été largement délocalisée ou tout simplement stoppée, au nom du profit à court terme et pour le seul bénéfice des actionnaires, le gouvernement s'aperçoit que le matériel (en particulier masques, tenues et gel hydroalcoolique) manque cruellement pour protéger non seulement la population mais même les professionnels de santé !

Macron et son gouvernement décrètent « l'état d'urgence sanitaire », imposent le confinement général, voire le couvre-feu avec amende forfaitaire et peine d'emprisonnement. Mais dans le même temps par un courrier de la Préfecture « les entreprises des secteurs n'ayant pas d'interdiction d'ouverture doivent continuer à travailler de manière adaptée sauf si elles apportent la preuve qu'elles ne sont plus en mesure de le faire ». L'ensemble des entreprises doit continuer à tourner, même si leur activité n'est pas vitale ! Les masques et le gel hydroalcoolique utilisés dans ces entreprises seraient plus utiles dans les hôpitaux !

La CGT qui avait interpellé la préfecture, dès le 19 mars pour avoir une réunion que nous avons finalement obtenue par téléphone avec les organisations syndicales, patronales et service de l'état, le 1^{er} avril, lors de laquelle nous avons pu porter les exigences suivantes :

- La fermeture immédiate de l'ensemble des entreprises, services et collectivités considérés comme non stratégiques, et la réquisition par l'Etat de leurs stocks de matériel de protection existants,
- Le maintien des éléments de rémunération à 100% pour les salarié-es confinés
- La réquisition de l'ensemble des établissements et structures de santé privée,
- L'interdiction de licencier durant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire,
- Les moyens sanitaires pour protéger les personnels des secteurs stratégiques,
- La prise en charge des plus fragiles (chômeurs, précaires, demandeurs d'asile, sans-papiers...),
- La reconnaissance en maladie professionnelle du COVID-19 pour les salarié-e-s contractant cette maladie

Alors oui, nos vies valent plus que leurs profits !

Pour soi-disant permettre de soutenir l'économie, la loi permet aux entreprises de larges dérogations au code du travail sur les horaires, les congés, les repos hebdomadaires...etc. Pour la CGT Ardèche, ce n'est pas acceptable, pas question que les salarié-es payent la crise ! Et pas question de verser 200 milliards de dividendes cette année !

Tandis que les cas se multiplient, que des hommes et des femmes tombent malades du fait de l'absence d'équipements de protection, la CGT Ardèche exige que les pouvoirs publics et le patronat prennent et assument leurs responsabilités.

C'est pourquoi la CGT Ardèche reste mobilisée pendant la période de confinement. Nous restons joignables par mail ud07@cgtardeche.org et par téléphone 04 75 66 76 66.

De plus la CGT a aussi mis en place un numéro gratuit, pour éviter de voir nos droits confinés, un seul remède, le numéro vert 0 805 384 899

P/o l'UD CGT 07
Eric VIGOUROUX